



## Communiqué aux médias

### Le SEOD se réorganise

Le nouveau comité du SEOD (Syndicat pour la gestion des déchets du district de Delémont) a siégé pour la première fois jeudi 8 février à Courroux. Dirigée par Yves-Alain Fleury, vice-président du SEOD et conseiller communal à Courroux-Courcelon, cette première réunion a été essentiellement consacrée à la désignation des responsables des principaux dossiers. Elle a également permis aux nouveaux membres de faire plus ample connaissance avec les dossiers relatifs à la gestion des déchets dans le district de Delémont.

Le comité a décidé de confier la conduite du SEOD ad interim à son vice-président et décidera ultérieurement de la désignation de son président. Il a également nommé les membres du bureau. Michel Tobler, maire de Boécourt, s'occupera du groupe appelé à réfléchir à la conduite opérationnelle du SEOD. Jean-Bernard Vallat, maire de Haute-Sorne, pilotera le groupe « Moloks ». Le dossier de l'extension de la décharge de Boécourt sera placé sous la responsabilité d'André Marquis, conseiller communal à Mervelier. L'important thème de la gestion des déchets recyclables (suite du projet de déchèterie régionale) sera conduit par Michel Brahier, maire de Val-Terbi. Le conseiller communal delémontain Ernest Borruat représentera le SEOD auprès de diverses organisations et conseils d'administration. Enfin, le vice-président Yves-Alain Fleury assurera le suivi du dossier de la centrale biogaz à Courtemelon et représentera le SEOD au conseil d'administration de Vadec (entreprise chargée de l'incinération des ordures ménagères).

Le SEOD dispose d'un nouveau règlement d'organisation entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Chaque conseil communal a désigné un membre au comité du SEOD. De nombreux maires en font partie. L'assemblée des délégués sera elle aussi composée de représentants des conseils communaux mais ils devront être différents des membres du comité. Le comité dispose d'une compétence de 150'000 francs par objet tandis que l'assemblée peut décider de dépenses allant jusqu'à 5 millions.

Pour mémoire, d'entente avec les communes qui lui en confient la tâche, le SEOD organise la collecte, le transport, le traitement, la valorisation, en tout ou partie, des déchets valorisables, y compris la gestion administrative et financière. Il gère les déchets urbains combustibles (déchets des ménages récoltés par sacs à ordures), les déchets des entreprises disposant de conteneurs munis de puces électroniques, les déchets encombrants, les déchets carnés ainsi que les déchets verts de quelques communes. En concertation avec les communes, il mène une politique destinée à limiter et à réduire la production de déchets et à promouvoir leur tri et leur valorisation. Il peut confier des tâches aux communes.

Pour de plus amples informations :

Yves-Alain Fleury, président par intérim, 079 593 39 14